

Chanter à la messe ou chanter la messe ?

Un de mes amis me rapportait cette remarque qu'il tenait de Marcel Pérès, un musicien et musicologue de grand talent, et qui a fait beaucoup pour la redécouverte des racines communes à l'Orient et à l'Occident, du chant chrétien, une remarque qu'il tenait lui-même d'un moine de tradition byzantine : « *Les latins chantent à la messe alors que nous nous chantons la messe.* »

« *Les latins chantent à la messe alors que nous nous chantons la messe.* » Je ne sais si la remarque est authentique ou apocryphe, mais elle dit bien le fond de la question du statut de la musique et du chant dans la liturgie, dans nos liturgies. Le Concile Vatican II le redit à sa manière, au numéro 112¹ de la constitution *Sacrosanctum Concilium* : « *La musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion plus étroite avec l'action liturgique.* » Une des difficultés de fond de la musique et du chant liturgiques en Occident, et peut-être plus particulièrement en France, est leur **profonde déconnexion** avec l'action liturgique. Oh ce n'est pas récent, la première fois où le magistère a parlé de participation active des fidèles, c'était il y a un peu plus d'un siècle, sous la plume du pape saint Pie X, un pape à la fois mélomane et liturgiste...mais aussi un homme doté d'un grand sens pastoral, qui déplorait à son époque ce qu'il appelait les messes-concerts, ces messes où la musique, souvent exécutée de manière virtuose, tenait davantage de l'opéra à l'italienne que du chant sacré. Et Pie X a réagi, à son époque, qui n'est plus la nôtre, en affirmant que le chant propre de l'Église romaine était le chant grégorien. Nous ne sommes plus au temps de Pie X, nous ne chantons plus à la messe comme à l'opéra, mais la question de la déconnexion entre la musique et le chant d'une part et l'action liturgique d'autre part demeure posée. Et si Pie X avait alors eu recours au chant grégorien, ce qu'il n'est probablement plus possible de faire

1 La tradition musicale de l'Église universelle constitue un trésor d'une valeur inestimable qui l'emporte sur les autres arts, du fait surtout que, chant sacré lié aux paroles, il fait partie nécessaire ou intégrante de la liturgie solennelle.

Certes, le chant sacré a été exalté tant par la Sainte Écriture [42] que par les Pères et par les Pontifes romains ; ceux-ci, à une époque récente, à la suite de saint Pie X, ont mis en lumière de façon plus précise la fonction ministérielle de la musique sacrée dans le service divin.

C'est pourquoi la musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion plus étroite avec l'action liturgique, en donnant à la prière une expression plus agréable, en favorisant l'unanimité ou en rendant les rites sacrés plus solennels. Mais l'Église approuve toutes les formes d'art véritable, si elles sont dotées des qualités requises, et elle les admet pour le culte divin.

Le saint Concile, conservant donc les normes et les préceptes de la tradition et de la discipline ecclésiastiques, et considérant la fin de la musique sacrée, qui est la gloire de Dieu et la sanctification des fidèles, a statué ce qui suit.

de manière habituelle de nos jours...c'est parce que le chant grégorien a cette double caractéristique :

-d'être au service de la Parole proclamée,

-que la parole, souvent tirée des Ecritures, mais pas uniquement, y est très étroitement liée à l'action liturgique et en particulier au temps liturgique.

Par exemple le premier dimanche de l'Avent, l'Introït, qui était ce qui est devenu le chant d'entrée, était alors construite autour d'une glose du psaume 24 invitant à la fermeté ceux qui attendent le Seigneur², donc en parfaite cohérence avec la tonalité spirituelle de l'entrée en advent, temps de l'attente, temps d'une vigilance à la fois active et pleine d'espérance. Nous verrons bien ce que nous aurons demain comme chant d'entrée pour le premier dimanche de l'Avent dans nos différentes paroisses...si nous avons un chant d'Avent, ce sera déjà très bien ! Sans vouloir trop longtemps rester dans un registre trop critique, je vais cependant, pour illustrer ce constat, donner deux exemples tirés de mon expérience pastorale récente. L'an passé dans une paroisse du diocèse où il m'arrive assez régulièrement de présider l'Eucharistie, vous comprendrez que je n'en donne pas le nom, car ce ne sont pas les gens évidemment qui sont en cause, mais dans cette paroisse, à chaque dimanche de Carême sauf aux Rameaux... le chant d'entrée était un chant de louange. Je n'ai rien contre les chants de louange et c'est même une des grandes grâces du Renouveau charismatique que de nous avoir probablement fait redécouvrir la catégorie, peut-être un peu oubliée et par ailleurs profondément biblique, de la Louange, mais ce n'est pas le lieu ni le moment que de le proposer comme Introït d'un dimanche de Carême. Second exemple, toujours l'an passé, dans le secteur pastoral de Palaiseau, dont je suis curé *in solidum*, un groupe de chrétiens avait eu l'idée généreuse et potentiellement utile, de constituer un répertoire complémentaire de chants, commun aux 13 communautés du secteur, avec les chants nouveaux qui ne figuraient pas dans les différents livrets, parfois anciens, utilisés par les différentes paroisses. Un travail de collecte a été entrepris, un gros travail, et pour faciliter la sélection, j'ai proposé quelques critères de discernement, je proposais en fait de commencer

² Vers vous l'élan de mon âme, ô mon Dieu ! En vous ma confiance : que je n'aie pas à en rougir et que mes ennemis ne puissent pas se moquer de moi car ceux qui comptent sur votre venue ne seront pas déçus. Ps 24, 1-3

Trad AELF : 01 Vers toi, Seigneur, j'élève mon âme, *

02 vers toi, mon Dieu. Je m'appuie sur toi : épargne-moi la honte ; ne laisse pas triompher mon ennemi.

03 Pour qui espère en toi, pas de honte, mais honte et déception pour qui trahit.

par un classement des chants en fonction de leur finalité liturgique : en croisant les temps liturgiques : chant de Carême, d'Avent, de Pâques et la dimension rituelle : processionnel d'entrée, chant d'offertoire, de communion voire chant pour les mariages ou encore les funérailles. Quelle n'a pas été ma surprise de constater que sur plusieurs centaines de titres collectés, moins de 20 entraient dans ces catégories, pourtant fondées sur l'insertion proprement liturgique desdits chants.... Nous avons alors créé deux catégories, aussi inopérantes que bien garnies : les chants de louange et les chants de méditation. Je ne commente pas davantage.

Chanter à la messe ou chanter la messe. Si nous en sommes arrivés là, c'est probablement parce que nous avons perdu la compréhension de la finalité du chant liturgique, que nous le considérons comme un écrin, une ornementation extérieure au cœur eucharistique de la messe, et de l'extériorité à la déconnexion, il n'y a qu'un pas. Ou encore que nous le considérons comme un moyen d'attirer certaines catégories de fidèles... d'où, dans ce dernier cas, l'importation massive de chansonnettes tirées de la variété, avec évidemment toujours vingt ans au moins de retard dans le chant d'Eglise sur des modes par ailleurs fluctuantes de la variété profane. Nous ne percevons plus ce que le concile appelait d'un mot savant sur lequel un ami a fait une thèse, la *fonction ministérielle* de la musique et du chant dans le service liturgique : Les Pères, dit le Concile, « *ont mis en lumière de façon plus précise la fonction ministérielle de la musique sacrée dans le service divin.* » et le texte poursuit par la citation que j'ai précédemment donnée : « *C'est pourquoi la musique sacrée sera d'autant plus sainte qu'elle sera en connexion plus étroite avec l'action liturgique.* » En d'autres termes, nous chantons à la messe, alors que nous devrions d'abord chanter la messe. Chanter la messe, ce n'est pas uniquement chanter l'ordinaire de la messe, ce que nous allons faire cet après-midi, mais participer à l'action liturgique par le chant. Un chant qui n'est pas une ornementation mais une véritable participation à ce qui se passe dans la liturgie, c'est-à-dire pour la messe à l'actualisation sacramentelle du Mystère de la mort et de la résurrection du Christ. Le texte précise d'ailleurs, à la suite de Pie X qu'il cite expressément, que le chant est un des lieux les plus importants pour obtenir cette participation active des fidèles tant souhaitée par le Concile. Mais attention, trop souvent, nous avons réduit la participation active à sa dimension de *faire*, il faut *faire quelque chose* à la messe, alors que le même concile dit qu'un des sommets de la participation active consiste en

l'observation d'un *silence sacré*³. Eh oui car il s'agit de participer activement, c'est-à-dire en actes, à ce qui se passe à la messe, c'est-à-dire à l'action, à l'opus, au travail du Christ qui est de se livrer pour sauver et rassembler dans un seul corps les hommes ses frères⁴. C'est à ce niveau-là que doit se comprendre la participation active, et pas seulement à la nécessité que tout le monde fasse quelque chose, pire encore que tout le monde fasse tout, sans distinction.

D'où l'importance de ce que le chant et la musique disent, par les paroles bien sûr, mais aussi par leur tonalité musicale ce qui est en jeu au cœur de l'action liturgique à laquelle il nous font participer. Si je parle de textes et de tonalité, c'est parce que la musique, qui a une puissance toute particulière sur l'âme, est concernée au plus haut point. Dans un ordinaire de messe par exemple, et celui de Thomas est à ce titre exemplaire, la tonalité ou la mélodie d'un *Agnus* ne peut être celle d'un *Sanctus*. Autant le *Sanctus*, dans lequel nous reprenons le cri des séraphins en Isaïe 6, doit être jubilatoire et éclatant, autant l'*Agnus* dans lequel nous faisons mémoire de la chair livrée et du Sang versé de l'Agneau immolé doit appeler davantage à l'intériorité et à l'adoration.

En rappelant que le critère essentiel du choix d'un chant ou d'une musique est celui de sa connexion à l'action liturgique, et je commenterais bien en proposant dans le contexte français actuel, comme critère premier, mais pas unique, celui du temps liturgique, le concile précise bien que, ce critère étant respecté, l'Eglise accueille largement les multiples formes musicales, dans la mesure, précise-t-il néanmoins, *où elles ont les qualités requises*. En musique comme dans d'autres arts, l'Eglise n'a jamais canonisé une forme d'art, le grégorien a certes, comme l'orgue une place à part, mais elle n'a jamais été et n'est jamais absolue. En revanche au risque de me répéter le critère de la connexion de la musique ou du chant à l'action liturgique, est universel. Un chant d'avent n'est pas un chant de Carême, un processionnal de communion n'est pas un chant de méditation etc etc.... Je pourrais multiplier les exemples

Le Concile poursuit en énumérant plusieurs conséquences concrètes que je ne ferai ce matin que lister :

-un appel à chanter la messe *chaque dimanche*, à comprendre en fait en lien avec la pratique alors fréquente des messes basses le dimanche. Dans la perspective d'une revalorisation du dimanche, célébration hebdomadaire de la

³

⁴ SC 48

Pâque du Seigneur, le Concile demandait que les messes dominicales soient toutes solennisées par le chant et la musique, appel largement entendu dans notre pays.

-un appel à ne pas oublier ce que le texte appelle « *le trésor de la musique sacrée* », pas sûr que cet appel ait été encore bien entendu, combien de fois nos chorales quand nous en avons interprètent-elles une pièce du grand répertoire ,ou très simplement une grande pièce populaire du répertoire grégorien comme le *Gloria* des anges ou l'antienne *Salve Regina* ?

-un appel à la formation musicale et vocale, c'est ce que nous allons modestement faire cet après-midi. Pas sûr que cet appel ait été entendu. Je m'interroge souvent sur l'écart que nous ne pouvons constater entre le niveau de qualité que nous avons dans nombre de nos communautés au regard avec l'investissement croissant des familles dans la formation musicale de nombreux de nos jeunes ;

Puis le Concile redit l'accueil qu'il convient de faire à ce qu'il appelle les musiques de la tradition populaire dans les dévotions et dans les liturgies, pour autant qu'elles soient en lien avec l'action liturgique. C'est évidemment important tout particulièrement dans un diocèse comme le nôtre dont les communautés sont riches de baptisés issues de cultures très diverses. Il termine en redisant la place particulière de l'orgue dans la tradition occidentale, sans exclure les autres instruments.

Chanter la messe et pas chanter à la messe. Il est bon, me semble-t-il de se replonger périodiquement dans ces textes fondateurs qui nous rappellent la haute mission du chant et de la musique liturgiques, qui n'est pas d'abord d'émouvoir, même si cela est éminemment souhaitable, d'attirer ou de représenter telle ou telle catégorie de participants en termes d'âge ou d'origine culturelle, et encore moins d'être le reflet unique des préférences subjectives de l'animateur du jour...mais de faire participer le fidèle à l'action liturgique du jour considéré, à le faire entrer réellement dans le mystère célébré par cette liturgie.

C'est ce que nous essayons, modestement, de faire au chœur diocésain, un petit coup de pub n'est pas interdit. Le chœur diocésain ne vise pas à monter des pièces pour leur virtuosité, nous demeurons, même si la qualité est recherchée, par respect pour ceux avec qui nous chantons la messe, ou les Vêpres, nous demeurons modestes dans nos moyens et dans notre

recrutement. Mais ce que nous essayons de faire, quand nous chantons une liturgie, c'est une cohérence ordonnée justement par la recherche de la participation des fidèles à ladite liturgie. Participation au sens que j'évoquais précédemment. Ce n'est pas toujours facile, le 14 septembre par exemple nous chanterons la Dédicace de saint Pierre du Perray, les pressions ne manquent pas pour introduire des chansonnettes par ailleurs sympathiques, pour la raison qu'elles sont aimées de M le Maire, ou de tel groupe du caté, ou qu'elles sont l'œuvre d'un musicien local...tout cela est bien et respectable, mais revenons à ce que nous faisons dans une telle liturgie : en célébrant la dédicace d'une Eglise, nous célébrons le mystère de notre incorporation au corps du Christ analogiquement signifié par l'église-bâtiment et l'autel, signe de la présence du Christ-Tête, que l'évêque consacre ce jour-là. Et la musique, et le chant ont évidemment un rôle essentiel à jouer pour que les participants vivent autre chose qu'une inauguration, par ailleurs très honorable et sympathique, comme on inaugure un équipement culturel ou sportif mais entrent, un peu, beaucoup, c'est le secret de Dieu, dans le mystère à la fois ecclésial et eucharistique que nous célébrons ce jour-là.

Aujourd'hui, nous allons apprendre et chanter la Messe de la résurrection, commandée par le Diocèse à l'occasion de son jubilé. Je suis particulièrement heureux de ce chemin accompli depuis mai avec un tout jeune compositeur Thomas Ospital qui nous parlera de son travail en fin de matinée. Nous lui avons demandé de composer une messe dont je résumerai le cahier des charges en quatre points :

- Une messe écrite sur des textes qui sont ceux de l'ordinaire de la messe, vous verrez que, par exemple, le Gloria n'est pas transformé en chanson couplet refrain mais qu'il est basé sur le texte, de structure hymnique du Gloria du Missel, ou encore que l'Agneau de Dieu n'est pas alourdi par des gloses laissées à l'imagination d'un parolier ;

- Une messe avec une tonalité nettement jubilatoire, il s'agit d'une messe pour un jubilé, un évènement qui doit nous porter, joyeusement et communautairement, à l'action de grâces

- Une messe qui soit de belle qualité musicale mais en même temps simple à mettre en œuvre. Aujourd'hui comme nous sommes nombreux et que nous aurons le soutien du chœur diocésain, nous allons la mettre en œuvre en polyphonie mais elle a été écrite pour pouvoir aussi être chantée avec une

seule voix, celle de l'assemblée, avec une animatrice chantré comme c'est le cas dans la plupart de nos communautés.

-Nous avons enfin fait le choix de prendre une version française, et non latine, ou grecque pour le Kyrie, des pièces de l'ordinaire. J'y reviendrai mais cette messe est la messe de l'année jubilaire de notre diocèse. Vous êtes là en quelque sorte en ambassadeurs de vos secteurs pastoraux, il serait bon que dans tous nos secteurs cette messe soit apprise par nos communautés durant cette année, des partitions sont en vente au stand de nos amis éditeurs, Bayard musique, afin que le 9 octobre prochain, elle soit reprise en chœur par la grande assemblée des diocésains qui seront réunis pour la célébration de clôture du Jubilé, autour de notre évêque, dans la prairie de Longpont. Le jour même de l'anniversaire de notre diocèse, érigé par une bulle de Paul VI datée du 9 octobre 1966.

Mais avant de la découvrir nous allons écouter Julien Courtois. Julien, que je remercie vivement d'être parmi nous aujourd'hui. Julien est le directeur du service musique au service national de pastorale liturgique et sacramentelle à la Conférence des évêques de France. Sa présence parmi nous, nous la recevons comme une marque de soutien de la Conférence des évêques à cette initiative d'un diocèse de banlieue, un diocèse pas riche et sans grande tradition musicale propre, nous sommes jeunes, mais qui néanmoins a tenu à s'engager pour son jubilé en faveur d'un chant liturgique de qualité.